

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire et a délibéré comme suit :

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Cabinet

Délibération n°1/18 - Élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales- Approuvée